

Les dépenses de l'industrie agroalimentaire pour protéger l'environnement en Nouvelle-Aquitaine, en 2015

En 2015, les industriels de l'agroalimentaire en Nouvelle-Aquitaine maintiennent leur efforts financiers pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. Plus de 46 % des établissements néo-aquitains ont réalisé des investissements ou des études pour lutter contre les pollutions, dont 88 % des unités d'au moins 250 salariés. Les dépenses (investissements spécifiques et études) s'élèvent à 20 millions d'euros. Elles représentent moins de 8 % des dépenses de protection de l'environnement françaises dans les IAA en 2015. Les eaux usées et les émissions de gaz à effet de serre sont les cibles privilégiées de la lutte antipollution, en représentant 88 % des investissements.

Montant des investissements et des dépenses en études de 2010 à 2015 en Nouvelle-Aquitaine

Unités : millier d'euros, %

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014
Total investissements	17 755	14 319	18 648	24 776	20 182	19 666	-3
Investissements intégrés *	4 194	2 030	6 522	7 428	1 969	4 137	110
Investissements spécifiques *	13 561	12 289	12 125	17 348	18 214	14 214	-22
domaine							
eaux usées	6 165	4 642	4 148	7 059	5 005	9 000	80
air et climat	3 302	4 254	4 338	2 390	7 332	3 515	-52
déchets	630	419	2 635	1 278	2 443	562	-77
autres	3 464	2 974	1 003	6 621	3 433	1 137	-67
nature							
pré-traitement, traitement et élimination	3 512	4 371	7 844	4 111	5 720	9 196	61
prévention des pollutions	8 226	6 985	3 846	12 068	11 792	3 730	-68
mesure et contrôle	623	289	199	274	316	553	75
recyclage et valorisation	1 200	565	236	895	386	735	91
Dépenses en études	1 292	1 046	1 766	1 029	1 136	1 315	16
Total dépenses courantes	51 929	nd	nd	52 427	nd	nd	nd
Redevances, taxes et cotisations	32 487	nd	nd	33 340	nd	nd	nd
Dépenses de fonctionnement	16 769	nd	nd	11 822	nd	nd	nd
Management environnemental	1 554	nd	nd	1 566	nd	nd	nd
Autres dépenses	1 119	nd	nd	5 700	nd	nd	nd
Total des dépenses	70 976	nd	nd	78 232	nd	nd	nd

* Cf. encart Méthodologie page 3, nd : non disponible

Champ jusqu'en 2012 : France métropolitaine, établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (divisions 10 et 11 de la Naf rév.2) hors artisanat commercial.

Champ depuis 2012 : Établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (divisions 10, 11 de la Naf rév.2) y.c. artisanat commercial.

Source : Insee - Enquêtes annuelles sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)

Montant des investissements et des dépenses en études de 2012 à 2015 en France

Unités : million d'euros, %

	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014
Total investissements	217	214	254	260	2
Investissements intégrés *	64	64	65	45	-30
Investissements spécifiques *	133	133	170	196	15
eaux usées	77	75	77	98	27
air et climat	73	72	95	96	1
déchets	13	11	20	13	-36
autres	33	40	43	36	-16
Dépenses en études	20	16	19	18	-7

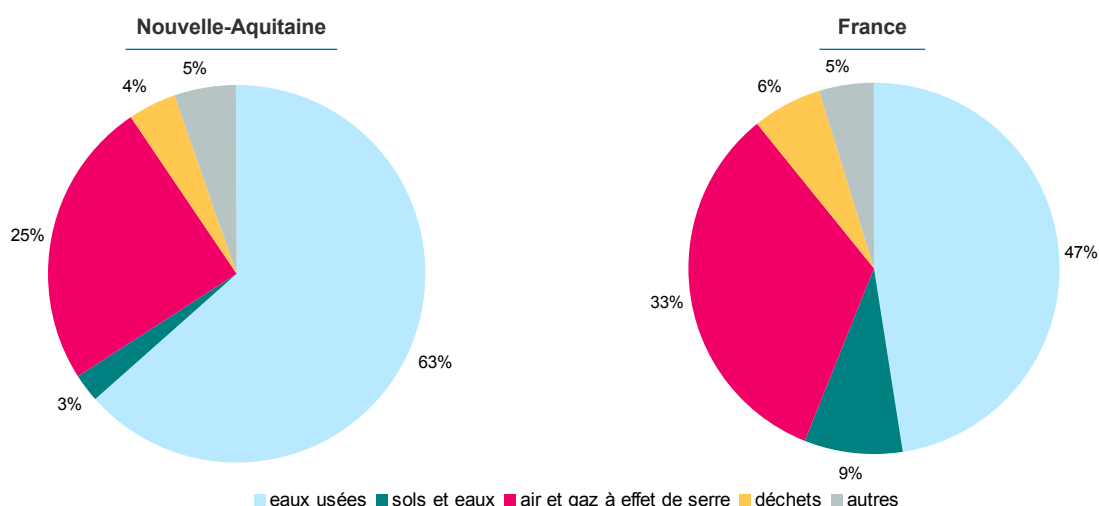
* Cf. encart Méthodologie page 3

Champ : Établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (divisions 10, 11 de la Naf rév.2) y.c. artisanat commercial

Source : Insee - Enquêtes annuelles sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)

En 2015, les établissements de 20 salariés et plus de l'industrie agroalimentaire (hors tabac) de Nouvelle-Aquitaine dépensent près de 20 millions d'euros dans des investissements ou des études pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. C'est 3 % de moins qu'en 2014. La Nouvelle-Aquitaine totalise moins de 8 % du total national de ces investissements.

Les investissements sont plus souvent consacrés au traitement des eaux usées en Nouvelle-Aquitaine



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2015

Les dépenses antipollution sont plus répandues dans les établissements de grande taille

Tranche d'effectif salarié de l'établissement	Établissements ayant investi (en %)
20 à 49 salariés	34
50 à 99 salariés	46
100 à 249 salariés	69
250 à 499 salariés	86
500 à 999 salariés	100
1 000 salariés et plus	100

Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2015

La répartition des investissements varie beaucoup selon le secteur d'activité

Unités : millier d'euros, %

	Eaux usées	Sols et eaux	Air et gaz à effet de serre	Déchets	Autres	Total	Part (%)
Industrie des viandes	1 273	6	637	110	3	2 029	14
Industrie du poisson	1 327	0	236	13	0	1 576	11
Industrie des fruits et légumes	181	90	331	37	187	826	6
Industrie des corps gras	0				0	0	0
Industrie laitière	1 769	35	0	8	0	1 813	13
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	14	10	0	169	47	239	2
Autres produits alimentaires	3 796	78	1 394	83	932	6 283	44
Fabrication d'aliments pour animaux	3	0	0	24	47	74	1
Fabrication de boissons	636	149	61	118	411	1 374	10
Ensemble des IAA	9 000	368	2 659	562	1 626	14 214	100

Champ : Établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (divisions 10, 11 de la Naf rév.2) y.c. artisanat commercial

Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2015

En 2015, le secteur de la fabrication d'autres produits alimentaires (fabrication de sucre, chocolat, produits de confiserie, transformation de thé et café, de plats préparés,...) représente à lui seul 44 % des investissements spécifiques, loin devant les industries de la viande et de produits laitiers.

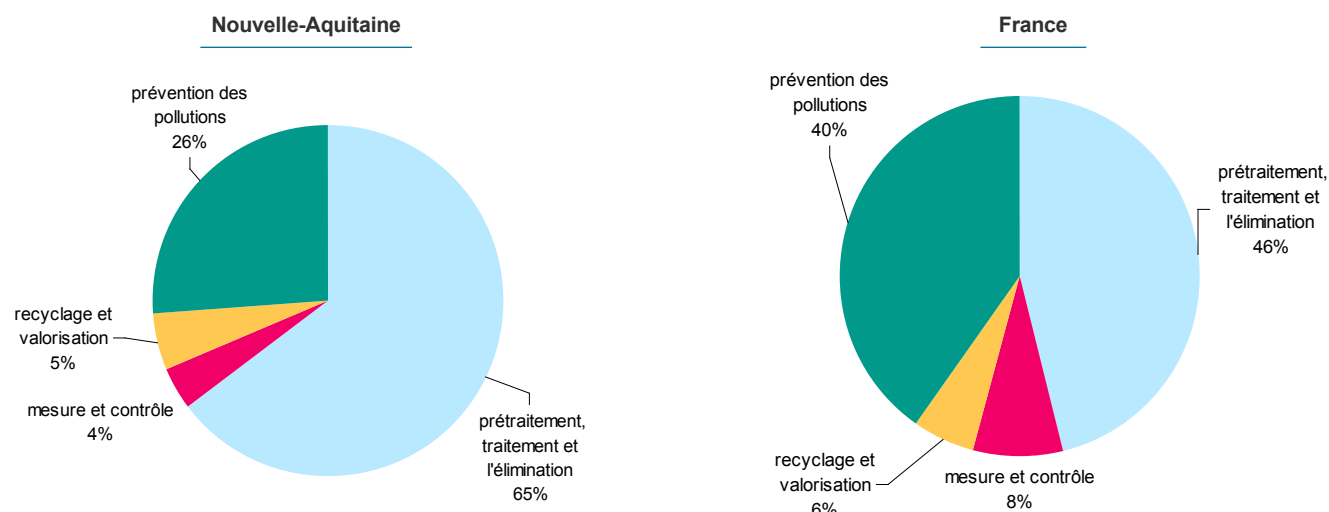
Les deux tiers des investissements spécifiques sont le fait d'établissements de 50 à 250 salariés

	Par domaine								Total	Par nature			
	Eaux usées	Déchets non radioactifs	Air	Limitation de gaz à effet de serre	Bruit et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres*		Prétraitement, traitement et l'élimination	Mesure et contrôle	Recyclage et valorisation	Prévention des pollutions
TOTAL Nouvelle-Aquitaine	9 000	562	856	2 659	140	368	149	481	14 214	9 196	553	735	3 730
Tranche d'effectif salarié de l'établissement													
20 à 49 salariés	814	130	24	301	4	27	73	0	1 372	608	169	93	503
50 à 99 salariés	3 782	52	47	0	10	90	0	0	3 981	3 775	49	52	105
100 à 249 salariés	3 016	55	26	2 010	100	124	76	334	5 741	3 483	35	31	2 191
250 à 499 salariés	157	250	760	300	0	33	0	130	1 630	16	255	559	799
500 à 999 salariés	24	75	0	48	25	94	0	17	284	107	45	0	132
1000 à 1999 salariés	1 207	0	0	0	0	0	0	0	1 207	1 207	0	0	0

* Protection contre les rayonnements et coûts de recherche et développement en rapport.

Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2015

En Nouvelle-Aquitaine, les investissements visent plus souvent à traiter et moins souvent à prévenir les pollutions



Source : Insee - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol) 2015

Méthodologie :

Deux types d'investissements sont distingués. Les investissements **spécifiques** sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « **intégrés** » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts engendrés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.

L'enquête mesure également le coût des **études** effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.

Les **dépenses courantes de fonctionnement** retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites - paysages et biodiversité, autres domaines comme les rayonnements.

Les **redevances, cotisations et taxes** retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclage des emballages.

Sources : Les résultats présentés sont issus de l'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol) qui a pour objet de mesurer l'effort réalisé par les établissements industriels pour protéger l'environnement. Pour les industries agroalimentaires et les scieries, cette enquête était réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture jusqu'en 2011. Depuis 2012, cette enquête est conduite par l'Insee. L'enquête porte sur les établissements de fabrication ou de transformation (usines, ateliers, chantiers permanents) actifs au 31 décembre. Les bureaux, entrepôts magasins de vente, laboratoires, centres d'essais et autres établissements « auxiliaires » dont les caractéristiques en matière de dépenses environnementales rappellent celles du secteur tertiaire, sont exclus du champ d'observation. À partir de 2012, le champ de l'enquête a été légèrement modifié : inclusion des Dom et des établissements de l'artisanat commercial de boulangerie-pâtisserie et charcuterie. Les établissements producteurs de tabac, également ajoutés au champ de l'enquête en 2012, sont absents du champ de cette étude.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriiset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional par intérim : Benoît LAVIGNE
Directeur de publication par intérim : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jean-Pierre MORZIÈRES
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114